

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 773 Apposition d'une plaque commémorant la bataille du Garigliano, pont du (16^e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorant la bataille du Garigliano, pont du Garigliano à Paris 16e;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement, en date du 2 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorant la bataille du Garigliano, pont du Garigliano à Paris 16e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En mémoire de la bataille du Garigliano qui, du 11 au 21 mai 1944, opposa victorieusement les forces alliées aux troupes allemandes lors de la campagne d'Italie. Le corps expéditionnaire français sous le commandement du général Juin, joua un rôle déterminant en brisant le front fortifié allemand. Ces troupes étaient issues de l'Armée d'Afrique et des Forces Françaises Libres. Leur victoire a été décisive dans la prise de Rome en juin 1944 et la libération de l'Italie».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2.959 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.

